



<u>Déclaration préalable du SE-Unsa</u> à la CAPD du 04 octobre 2022

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Monsieur le Secrétaire Général,

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Nous sommes réunis aujourd'hui en CAPD recours sur les demandes de temps partiels. Communication, anticipation, préparation sont indispensables à des conditions de travail satisfaisantes pour les personnels que nous représentons comme pour les représentants que nous sommes. Certes au SE-Unsa même avec des délais de convocation contraints, nous trouvons encore le moyen de nous organiser en urgence. Mais l'intérêt et le professionnalisme dont nous faisons preuve dans le suivi et l'accompagnement de nos collègues nécessitent du temps et de la sérénité.

Les résultats de la 10^{ème} édition du baromètre UNSA des métiers de l'Education, de la Recherche et de la Culture ont été un véritable coup de semonce pour les politiques menées sous le premier quinquennat Macron.

Le décrochage est profond entre le début et la fin du dernier quinquennat à plusieurs points de vue, tant au niveau du désaccord face aux choix politiques effectués qu'au vu du mal-être croissant, profond, perçu chez les personnels.

Nos collègues sont toujours passionnés par leur métier, mais pour combien de temps? La perte de sens des missions, le nombre toujours plus croissant de démissions interroge. Les préoccupations, au fil des ans sont restées centrées sur la problématique du pouvoir d'achat, sur la charge de travail et sur les évolutions de carrière ; autant de sujets qui doivent être pris enfin au sérieux par le nouveau gouvernement. Il y a urgence!

Pour autant, dans cette perspective, le SE-Unsa veut porter un discours positif pour l'avenir de notre système éducatif, dont le fonctionnement quotidien s'appuie sur

l'engagement sans faille de ses agents et agentes. Ce dévouement est la première force de notre Ecole : pour le soutenir et pour assurer une éducation de qualité sur tous les territoires, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui quand tant de postes n'ont pas été pourvus pour cette rentrée, les lieux communs et les annonces sans lendemain ne sont plus possibles. Le SE-Unsa demande à ce qu'on prenne le temps d'écouter les personnels et leurs représentant.es pour construire des réponses durables pour notre système éducatif.

Pour le SE-Unsa, oui, il faut valoriser les métiers de l'éducation dès l'année de stage. Mais cette revalorisation doit aussi s'adresser de façon importante à ceux qui sont déjà en fonction. Le président a redit sa volonté de rémunérer de nouvelles missions pour les volontaires. Plutôt qu'un système méritocratique et concurrentiel, au SE-Unsa nous souhaitons qu'il commence par reconnaître l'ensemble des missions accumulées depuis de longues années, comme le suivi individualisé des élèves notamment en situation de handicap, l'accompagnement à l'orientation ou encore la conception et la conduite de projets pédagogiques par exemple. Il doit enfin reconnaître la charge de travail devenue trop lourde.

Trop de collègues restent dans des situations individuelles difficiles avec des mutations inaccessibles, des quotités ou des modalités de temps partiel inadaptées à leurs besoins... La déception est grande chez les enseignants qui attendent beaucoup de notre institution.

Nous sommes ainsi réunis aujourd'hui pour traiter des temps partiels. Seuls 3 dossiers font l'objet d'un recours devant la CAPD des Landes. Mais combien de collègues se sont vu refuser leur demande ? Combien de collègues renoncent à cette demande car ils ne croient plus en la dimension RH de notre institution ? Combien de collègues en viennent à demander une disponibilité ? Combien en arrivent à demander des ruptures conventionnelles ? Tant de questions dont les réponses permettraient de dresser un réel état des lieux de la qualité de vie au travail des personnels... Les données devront être croisées avec toutes les remontées et les constats faits en CHSCT, afin de ne négliger aucun indicateur. Sur la question des temps partiels, le SE-Unsa revendique que toutes les demandes soient accordées sans distinction. Les personnels doivent pouvoir choisir leur quotité de travail. C'est un premier pas pour l'amélioration de leurs conditions de travail et de l'articulation vie pro-vie perso.

Nous vous remercions pour votre attention.

Les élues en CAPD du SE-Unsa des Landes

Stéphanie BERNADET et Nathalie MARSAN.